

ASSEMBLEE GENERALE
JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Mmes : DELAY Fanny (CIVJ), DE LORGERIL Miren (CIVL), LEPRESLE Krystel (Vin & Société), PAJOTIN Valérie (Anivin), CHANEL Floriane, FRANJUS-GUIGUES Dorothée, IMBERTI Marie-Henriette et ROCQUE Anastasia (CNIV/IFV)

Mrs : BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC), BERGEON Vincent (IVBD), BERNARD Michel (CNIV/Inter Rhône), BOVA Fabien (CIVB), BREBAN Jean-Jacques (CIVP), DE LARQUIER Jean-Bernard (CNIV/CNPC), DUTOUR Jean-Martin (Inter Loire), EYMARD Brice (CIVP), FARGES Bernard (CIVB), FORGEAU Joël (Vin & Société), GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc), SALIES Jean-Louis (CIVR), VACHERON Jean-Dominique (BIVC), VANIER Christian (BIVB), VICHET Franck (CIVJ), et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Invités : Messieurs DIEBOLD Patrick (Contrôle général économique et financier), OZANAM Nicolas (UMVIN) et TESSON Eric (CNAOC)

Le Président Barillère souhaite la bienvenue à M. Vacheron, co-président du BIVC.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Lors de la validation des comptes de l'Assemblée Générale du 27 juin 2019, une erreur a été faite sur les produits de l'utilisation du fonds Sopexa. La somme de 8 430 € a été comptabilisé deux fois. Dès lors, le disponible n'est pas de 26 523 € mais de 18 133 €. Il est proposé à l'Assemblée générale d'adopter cette modification.

UTILISATION FONDS SOPEXA					
PRODUITS		UTILISATION 2018		PREVISIONS 2019	
FONDS SOPEXA	140 215,00 €	Etudes indicateurs économiques	8 442,00 €	Etudes indicateurs économiques	5 000,00 €
		Indicateurs et transition écologique	0,00 €	Indicateurs et transition écologique	27 000,00 €
		Etude France	0,00 €	Etude France	55 000,00 €
		Communication	4 000,00 €	Communication	4 000,00 €
		Etudes juridiques	18 640,00 €	Etudes juridiques	0,00 €
		Séminaire	0,00 €	Séminaire	0,00 €
TOTAL PRODUITS	140 215,00 €	TOTAL UTILISATION 2018	31 082,00 €	TOTAL PREVISIONS 2019	91 000,00 €
DISPONIBLE	18 133 €				

Le résultat de l'exercice 2018 s'établit à 56 111,16 euros. Ce résultat est affecté en totalité au poste report à nouveau qui s'élèvera après affectation à 281 182,69 euros.

Pour mémoire, il a été convenu d'utiliser ces excédents comme suit :

Fonds Sopexa	-31 082 €
Fonctionnement / Actions communes	-443 €
SIA	67 876 €
Déménagement	1 281 €
Panel	18 479 €
Total	56 111 €

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du Cniv du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité, et sans réserve, comprenant les modifications présentées.

I. PARTIE STATUTAIRE

1. PROPOSITION BUDGETAIRE 2020

Suite au courrier adressé par le Président Barillère aux interprofessions le 6 novembre, l'Assemblée générale valide les points suivants :

- La ligne déperissement, d'un montant de 1 500 000 € conformément aux engagements pris entre le Cniv et l'Etat, fera l'objet de trois appels : un appel en janvier 2020 de 500 000 €, un appel en juillet 2020 de 500 000 €. Le solde de 500 000 € sera mis en œuvre au regard de la réception des factures à partir de janvier 2021.

CNIV – 12 rue Sainte Anne 75001 PARIS – Tel : 01 53 29 92 80 – Email : cniv@cniv.asso.fr

- L'étude « Valeur ajoutée France » pour un budget de 50 000 €, et l'étude sur déconsommation du vins (Food usage) pour un montant de 40 000 € sont maintenues en 2020.

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité la proposition de budget 2020, incluant le décalage de l'appel du déperissement et le maintien des deux études.

2. STATUT FISCAL DU CNIV

Les membres de l'Assemblée générale sont informés de la conduite d'une étude dans le cadre de la réflexion plus générale liée à la fiscalité des organisations interprofessionnels.

Le Cniv étudie plus particulièrement la possibilité de passer à la TVA

L'Assemblée générale donne mandat au Président de prendre toute décision concernant le statut fiscal du Cniv.

3. MISE EN PLACE DE GROUPES DE TRAVAIL

L'Assemblée Générale du Cniv approuve la mise en place de deux groupes de travail :

- Un groupe axé sur les priorités à donner aux actions nationales, dont Jean-Bernard De Larquier assurera la présidence ;
- Un groupe sur les nouvelles grilles de répartition du Cniv pour 2021-2023.

4. POINT SUR LE DEMENAGEMENT

L'Assemblée Générale confie au Président et au Trésorier un mandat afin d'avoir recours à un emprunt ou d'utiliser les réserves du Cniv dans une limite de 50 000 € pour financer les travaux du réaménagement des locaux.

5. ACTION AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Suite à la décision du Conseil exécutif du 17 octobre de soutenir le CIVA dans le contentieux contre l'Autorité de la concurrence, le Président rappelle que ce recours en justice aura des coûts, qui seront imputés sur la ligne « Actions communes », par nature déficitaire puisque seuls sont prévus les contrats en cours.

L'Assemblée générale confirme la décision de soutien au CIVA.

II. DOSSIERS EN COURS

1. ECHANGES AVEC L'ETAT ET L'ADMINISTRATION : PLAN FILIERE, ACCORDS INTERPROFESSIONNELS, REFORME DE LA PAC, CONCURRENCE

i. Echanges avec les Pouvoirs publics

Suite à la réunion du 17 octobre du Conseil exécutif, un courrier signé par l'ensemble des organisations nationales de la filière a été envoyé au président de la République, dans lequel un rendez-vous était demandé.

Si cette demande n'a pas été acceptée, le Président Barillère a eu l'occasion d'avoir un échange avec le Président de la République pendant lequel plusieurs problématiques ont été soulevées et tranchées, telles que :

- L'urgence de la situation des rétorsions américaines et leurs conséquences alarmantes, et plus largement les difficultés liées à la déconsommation, Hong-Kong et le Brexit, ont bien été portées à sa connaissance.
- S'agissant des problématiques environnementales, il demande une sortie du glyphosate dans les 5 à 7 ans, et de notamment pouvoir continuer à l'utiliser sous le rang. La difficulté liée à l'instauration de ZNT en terme notamment patrimonial a été comprise.
- Concernant le « Dry January », il a montré catégoriquement son opposition à cette idée.

ii. Loi Egalim, Concurrence, réforme de la PAC

Il est rappelé que le 17 septembre, une réunion avec les directions des cabinets des ministères de l'agriculture et des finances avait permis de présenter, une fois de plus, les demandes d'adaptation en termes de délais de paiement et de concurrence de la filière.

Nous restons sans réponse, avec des incertitudes liées à la contractualisation interprofessionnelle et plus généralement à la mise en œuvre d'Egalim.

Le Cniv conduit un travail avec des parlementaires réfléchissant à amender la Loi initiale.

Sur le volet communautaire, le Cniv poursuit le travail à Bruxelles, avec deux sujets prioritaires dans la réforme de la PAC :

- Assurer la capacité des organisations interprofessionnelles d'avoir recours aux délais de paiement dérogatoires par voie d'accord interprofessionnel ;
- Adapter les règles de concurrence communautaires pour que les interprofessions puissent définir les règles de création et de partage de la valeur.

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport d'activité 2019 du Cniv, élaboré pour accompagner les interprofessions dans leurs demandes d'extension, et pour diffusion dans les instances régionales afin de présenter le fonctionnement du Cniv et les actions menées.

2. PROMOTION OCM

Dorothee Franjus-Guigues présente à l'Assemblée générale un point d'étape sur l'avancée de la réflexion sur la simplification administrative et la clôture de l'appel à projets 2019.

Un travail sur une décision modification est en cours avec FranceAgriMer, mais l'Etablissement tarde à apporter des réponses concrètes aux problématiques soulevées par les professionnels (Actions annulées en 2019 et demande de souplesse dans la gestion des dossiers en 2020).

L'Assemblée générale acte que les réponses devront être apportées lors du prochain Conseil spécialisé.

3. POINT USA

Les demandes portées par la profession aux pouvoirs publics lors des différentes réunions sont les suivantes :

1. Limiter la taxation dans le temps.
2. Apporter une compensation financière aux pertes sèches des entreprises.
3. La promotion horizontale proposée par l'Etat et Bruxelles ne servira à rien par rapport à l'urgence du problème. Seules les mesures d'aides aux entreprises peuvent avoir un intérêt si leur gestion est simplifiée.
4. Regarder ce qui est faisable en termes de suspension ou suppression des droits de circulation en France.

L'Assemblée générale décide les points suivants :

- Mettre la pression au niveau national.
- Poursuivre le travail collaboratif des interprofessions avec les syndicats.
- Courrier au président de la République.
- Ne participer qu'aux réunions interministérielles avec le ministère de l'Agriculture.

4. ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN NATIONAL DEPERISSEMENT DU VIGNOBLE

Anastasia Rocque, Chargée de Mission Déperissement, présente à l'Assemblée générale le bilan des actions menées en 2019.

5. QUESTIONS DIVERSES

i. *Dématérialisation des DRM*

L'Assemblée générale est informée de la tenue d'une réunion entre les interprofessions et les Douanes. Le passage à la dématérialisation s'est de manière générale bien passé, avec un taux de 94%.

Il a été relevé lors de cette réunion l'exemplarité du dossier en termes de collaboration entre la filière et l'Administration, pouvant représenter une réponse, sous réserve d'engagements juridiques et financiers, à la simplification administrative.
